

OUTIL DE PLANIFICATION FINANCIÈRE POUR LA COLLECTE DE FONDS

INFORMATION SUR LES REÇUS FISCAUX

Médecins Sans Frontières (MSF) Canada peut délivrer un reçu pour la plupart des dons de 10 \$ ou plus. Veuillez noter que **l'Agence du revenu du Canada (ARC)** dispose de règles régissant le moment où une personne ou une entreprise doit recevoir un reçu pour un don. En tant qu'organisme de bienfaisance canadien enregistré, MSF doit se conformer strictement à ces règles. Cliquez sur ce lien pour visiter le site Web de l'ARC.

Voici quelques réponses à des questions fréquemment posées:

I. Les personnes qui font un don à MSF dans le cadre de mon événement auront-elles droit à un reçu pour don de bienfaisance ?

Les personnes qui font un don à MSF dans le cadre d'événements organisés par des tiers ont droit à des reçus pour don de bienfaisance sous les conditions suivantes. MSF peut généralement remettre des reçus pour don de bienfaisance pour les dons de 10 \$ ou plus. Les dons qui ne procurent aucun avantage à la personne émettrice (c'est-à-dire qui ne donnent lieu à aucun article ou avantage tangible en retour) donnent droit à un reçu. Celui-ci sera délivré à la personne qui a fait le don. Pour remettre un reçu fiscal, MSF requiert le nom complet, l'adresse, le numéro de téléphone ou l'adresse électronique de la personne ainsi que le montant de son don. Utilisez le formulaire de don ou le formulaire de don individuel pour consigner les renseignements relatifs aux dons recueillis.

II. J'ai organisé un événement. Vais-je recevoir un reçu pour les recettes de cet événement?

MSF peut délivrer des reçus aux personnes ou aux entreprises si le don est effectué à partir de leurs fonds propres. Si vous recueillez une somme d'argent auprès d'autres personnes et que vous la remettez ensuite à MSF, les directives de l'ARC stipulent que vous n'avez pas droit à un reçu pour ce don. Si vous avez fait un don personnel à partir de vos fonds propres pendant votre événement, nous nous ferons un plaisir de vous envoyer un reçu. Si vous nous fournissez la liste des personnes ayant fait un don pendant votre événement avec leurs renseignements, nous pouvons également leur délivrer un reçu.

III. Des personnes m'ont versé des dons en espèces. Comment puis-je vous envoyer cet argent?

Si vous collectez des dons lors de votre événement, vous pouvez nous envoyer un chèque du montant collecté au plus tard 30 jours après la tenue de votre événement. Vous devrez y joindre le formulaire de don (qui doit comporter le nom complet, l'adresse, le numéro de téléphone ou l'adresse électronique de la personne ainsi que le montant de son don). Votre formulaire de don doit comporter la liste complète et lisible des personnes ayant versé un don. Nous ne pourrions délivrer aucun reçu fiscal sans avoir reçu le formulaire de don au préalable.

IV. Dans quels cas MSF ne peut-elle pas délivrer de reçus fiscaux ?

Les directives de l'ARC stipulent que les personnes ou les entreprises ne peuvent pas recevoir de reçu fiscal pour dons de bienfaisance si elles ont déjà reçu quelque chose en échange de leur don. Par exemple, si une personne achète un tableau lors d'une vente aux enchères silencieuse, elle n'aura pas droit à un reçu fiscal puisqu'elle a déjà reçu le tableau.

V. J'ai engagé des dépenses pour organiser mon événement. MSF peut-elle prendre en charge certaines dépenses?

Aucun reçu fiscal ne peut être délivré pour les dépenses ou les frais administratifs engagés par la personne organisant l'événement. Il lui incombe d'établir un budget et de le gérer en conséquence pour toutes ses dépenses. Vous pouvez utiliser ce modèle de tableau budgétaire pour gérer les recettes et les dépenses de votre événement.

Budget de l'événement

A. RECETTES PROJÉTÉES

Ventes de billets:	_____	\$
Tirage:	_____	\$
Vente nourriture/boissons:	_____	\$
Promesses de don:	_____	\$
Autres revenus:	_____	\$
TOTAL:	_____	\$

EXEMPLE

Vente de billets:	100\$
Tirage:	0\$
Vente de nourriture et de boissons:	50\$
Promesses de don:	700\$
Autres revenus: commandite de 1 000\$ de la boulangerie locale	1,000\$
TOTAL:	1,850\$

B. DÉPENSES PROJÉTÉES

Salle/locations:	
Impression (billets, etc.):	
Nourriture/boissons:	
Publicité:	
Autres dépenses:	
TOTAL	_____ \$

EXEMPLE

Salle/locations	75\$
Impression (billets, etc.):	25\$
Nourriture/boissons:	0\$
Publicité:	100\$
Autres dépenses:	0\$
TOTAL:	200\$

C. REVENUS ANTICIPÉS POUR MSF

(A moins B est égal à C): _____ \$

EXEMPLE

1,850\$-200\$= 1,650\$

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez nous contacter avant votre événement afin que nous puissions approfondir le sujet davantage.

Tous les chèques et dons peuvent être envoyés par la poste à:

Médecins Sans Frontières (MSF) Canada
À l'attention de : Coordonnateur de la collecte de fonds communautaire
551 rue Adelaide Ouest, Toronto, Ontario, M5V 0N8
Canada